

PÉRIODE DE DÉCLARATION Du / / au / /

Identification de l'entreprise membre	Nom ou dénomination	
	Adresse	

Identification de l'assujetti unique	Nom ou dénomination	
	Adresse	

N° d'identification de l'entreprise membre (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de TVA intracommunautaire de l'entreprise membre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° d'identification de l'assujetti unique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de TVA intracommunautaire de l'assujetti unique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ATTENTION : ce formulaire est réservé aux entreprises ayant constitué un assujetti unique au sens de l'art. 256 C du CGI.

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)			OPÉRATIONS NON TAXÉES		
A1	Ventes, prestations de services	0979	E1	Exportations hors UE	0032
A2	Autres opérations imposables	0981	E2	Autres opérations non imposables	0033
A3	Achats de prestations de services auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-2 du code général des impôts)	0044	E3	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes B to C	0047
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0056	E4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers) et sorties de régime particulier douanier uniquement lorsque des livraisons ont eu lieu en cours de régime	0051	E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0053
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers	0048	E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0054
B2	Acquisitions intracommunautaires	0031	F1	Acquisitions intracommunautaires	0055
B3	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie – Ventes B to B	0034
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
B5	Régularisations (important : cf. notice)	0036	F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049
			F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0050
			F6	Achats en franchise	0037
			F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
			F8	Régularisations (important : cf. notice)	0039
			F9	Opérations internes réalisées à destination d'un autre membre de l'assujetti unique	0061

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE				Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %		0207
09	Taux réduit 5,5 %		0105
9B	Taux réduit 10 %		0151
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %		0201
11	Taux réduit 2,1 %		0100
Opérations imposables à un taux particulier :					
T1	Opérations réalisées dans les DOM et imposables au taux de 1,75 %		1120
T2	Opérations réalisées dans les DOM et imposables au taux de 1,05 %		1110
TC	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 13 %		1090
T3	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 10 %		1081
T4	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 2,1 %		1050
T5	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 0,9 %		1040
T6	Opérations réalisées en France continentale au taux de 2,1 %		1010
T7	Retenue de TVA sur droits d'auteur		0990
13	Anciens taux		0900
Produits pétroliers					
P1	Taux normal 20 %		0208
P2	Taux réduit 13 %		0152
Importations					
I1	Taux normal 20 %		0210
I2	Taux réduit 10 %		0211
I3	Taux réduit 8,5 %		0212
I4	Taux réduit 5,5 %		0213
I5	Taux réduit 2,1 %		0214
I6	Taux réduit 1,05 %		0215
15	TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les produits pétroliers)			0600
	(dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers)				
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés			0602
		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations			0703
20	Autres biens et services (montant total)			0702
	- dont TVA déduite à 100 %			
	- dont TVA déduite au coefficient propre			
	- dont TVA déduite au coefficient du groupe			
	- dont TVA déduite selon d'autres modalités			
21	Autre TVA à déduire (montant total)			0059
	- dont régularisation de TVA sur les produits pétroliers			
	- dont régularisation de TVA sur les produits importés hors produits pétroliers			
	- dont régularisation de TVA collectée sur autres produits ou PS (cf. notice) ou de TVA déductible			
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés			0603
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100 %				<input type="text"/> %
		23	Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)		<input type="text"/>
		24	Dont TVA déductible sur importations hors produits pétroliers	0710
		2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711
TVA due ou crédit de TVA					
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	TD	TVA due (ligne 16 – ligne 23).
					8900